
VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 19 janvier 2026 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Yvan Côté, Maire
M. Michel Cordeau, conseiller
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
Mme Isabelle Drapeau, conseillère
M. Luc Harvey, directeur général & greffier/trésorier

ABSENCE MOTIVÉE:

M. Claude Tessier, conseiller
Mme Jocelyne Boivin, conseillère
M. Guy Robichaud, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Présences et vérification du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 ;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025 tenue à 17h30 ;
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025 tenue à 18h00 ;
7. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
8. Certificats de crédits disponibles ;
9. Rapport du service d'urbanisme ;
10. Rapport du directeur général ;
11. Adoption du *Règlement numéro 2025-311 décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le Règlement no 2024-304* ;
12. Avis de motion, *Règlement numéro 2026-313 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* ;
13. Autres sujets ;
14. Période de questions ;
15. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

La maire M. Yvan Côté, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Présence et vérification du quorum

La majorité des membres du Conseil étant présents, le quorum est constaté.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu l'ordre du jour à l'avance et ont pris connaissance du document. M. Côté maire, en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que déposé par le greffier-trésorier.

CA-26-01-19-01 Sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour tel que déposé est adopté.

ADOPTÉ

4.- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu le procès-verbal à l'avance et ont pris connaissance du document, M. Côté maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

CA-26-01-19-02 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 tel que modifié est adopté.

ADOPTÉ

5. – Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025 tenue à 17h30

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu le procès-verbal à l'avance et ont pris connaissance du document, M. Côté maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

CA-26-01-19-03 Sur proposition de Isabelle Drapeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025 tenue à 17h30 tel que modifié est adopté.

ADOPTÉ

6. – Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025 tenue à 18h00

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu le procès-verbal à l'avance et ont pris connaissance du document, M. Côté maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que déposé [modifié] par le greffier-trésorier.

CA-26-01-19-04 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025 tenue à 18h00 tel que modifié est adopté.

ADOPTÉ

7.- Acceptation des listes et rapports mensuels

Le greffier-trésorier dépose les rapports mensuels suivants :

- Liste des comptes payés pour le mois de décembre 2025 ;
- Rapport budgétaire de décembre 2025 ;

CA-26-01-19-05 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'adopter les listes et rapports mensuels de décembre 2025 tel que soumis.

ADOPTÉ

8.- Certificats de crédits disponibles

Le greffier-trésorier dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de janvier 2026.

CA-26-01-19-06 Sur proposition de Michel Cordeau faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles pour le mois de janvier 2026 tel que préparés par le greffier-trésorier et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

9.- Rapport du service d'urbanisme

Il n'y a pas eu de permis émis en décembre 2025.

10.- Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport.

CA-26-01-19-07 Sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de prendre acte du rapport du directeur général.

ADOPTÉ

11. Adoption du Règlement numéro 2025-311 décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le Règlement no 2024-304 ;

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le règlement numéro 2025-311 décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux 2026.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2025-311 et renoncent à sa lecture.

CA-26-01-19-08 Il est proposé par Jean-Sébastien Sheedy et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2025-311, tel que rédigé.

12. - Avis de motion, Règlement numéro 2026-313 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Michel Cordeau qu'au cours de la séance de ce Conseil un projet de règlement numéro 2026-313 sera présenté relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le Maire, M. Yvan Côté, dépose le projet de Règlement numéro 2026-313.

Il demande une dispense de lecture de ce projet de règlement, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement 2026-313 et renoncent à sa lecture.

13--Autres sujets

Pas d'autres sujets

14. Période de questions

Pas de questions

15- Levée de la séance

La séance est levée

CA-26-01-19-09 Sur proposition de Isabelle Drapeau, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 19h55.

ADOPTÉ

Yvan Côté
Maire

Luc Harvey
Greffier-trésorier